

Rapport du mandat de la présidence du Syndicat, année 2009-2010



TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport du mandat de la présidence du Syndicat, année 2009-2010 (*suite aux p. 2 à 4*) — Avis CS et AG
5. Tableau des libérations syndicales pour le Comité exécutif — Comité de négociation — Qui suis-je?
6. Tâches et responsabilités du v.-p. aux relations de travail et à la Convention collective
7. Tâches et responsabilités de la v.-p. à la vie syndicale et à l'information — Une nouvelle adresse pour le site Internet
8. Tâches et responsabilités de la Trésorière — Journée nationale des chargées et chargés de cours
9. Tâches et responsabilités du secrétaire exécutif — Perfectionnement volet collective — JVE 2010
10. Une visite au campus Saint-Jérôme — Quelques conseils au sujet des EQE
11. Une vision rétrograde du rôle social des universités — COCAL
12. L'Info-Lettre, un moyen de communication efficace — N'oubliez pas votre 50 \$ par cours — Projets d'intégration — Solidarité syndicale

Votre équipe de mandataires au Comité exécutif a continué d'être très occupée cette année, entre autres, dans sa gestion des dossiers de représentation de nos membres et dans sa mise en œuvre du *Plan stratégique*, approuvé en Assemblée générale au mois d'avril 2009.

Dans ce rapport de mandat, je vous présente les étapes de la mise en œuvre du *Plan stratégique* en cinq points, suivis des autres faits saillants de l'année. À la suite de ce rapport, vous trouverez également un sommaire des charges de travail relatives aux divers postes des membres du Comité exécutif et les rémunérations correspondantes.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du *Plan stratégique* portait sur :

1. La préparation des négociations.
2. La révision de tous nos moyens de communications avec les membres.
3. La création et la mise en œuvre d'une équipe en relations de travail.
4. La révision de nos statuts et règlements.
5. La révision de nos méthodes de fonctionnement en assemblée. →

AVIS AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Notre prochaine rencontre aura lieu le **19 avril 2010 à 17 h 30** au local E-0225 du pavillon Alexandre-Taché. Le Comité exécutif recevra les rapports de ses représentants aux différents comités, aux Modules et aux Assemblées départementales. **Nous comptons sur votre collaboration. Soyez-y!**

INVITATION À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre prochaine Assemblée générale aura lieu le **26 avril 2010 à 17 h**. Elle se tiendra au local A-0106 du pavillon Alexandre-Taché. Le Comité exécutif profitera de cette assemblée pour dresser un bilan de l'année 2009-2010. Il y aura aussi élection de représentantes ou de représentants de certains comités suivi de l'élection des membres du Comité exécutif. **Votre présence est importante. Nous espérons vous y voir nombreux!**

Rapport du mandat de la présidence du Syndicat, année 2009-2010 (suite)



Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO

1. LA PRÉPARATION DES NÉGOCIATIONS

Dès le début de l'été 2009, le Comité de relations de travail nouvellement formé a préparé ses études de la Convention collective actuelle en révisant les points forts et les points à améliorer, en se basant sur le vécu récent d'application de la Convention. Ces études ont été remises au Comité de négociation élu en Assemblée générale le 9 novembre 2009. Depuis, ce comité a commencé ses analyses approfondies du dossier et a sollicité la participation des membres en deux occasions.

À la demande du Comité de négociations, le Comité exécutif a invité les membres du Syndicat à une soirée de style cocktail dînatoire, le 7 janvier 2010, pour échanger sur leur expérience de travail et discuter des enjeux susceptibles de se retrouver au cœur de la prochaine négociation. Une vingtaine de collègues sont venus partager leur opinion ce soir-là, et certains sujets faisant l'unanimité en sont ressortis comme le problème causé par les grands groupes et, inversement, celui des cours qui doivent rester petits tels que les cours de langue ou de laboratoire qui se voient parfois doubler, voire tripler de taille.

Un sondage a ensuite été préparé et mis en ligne sur notre site Web en février 2010 offrant ainsi une deuxième occasion aux membres de présenter leur point de vue sur les sujets chauds. Ce sondage a bien rempli son objectif avec plus de 50 réponses reçues.

Le Comité de négociation a fait un sommaire des points qui ressortaient du sondage et préparé son ébauche de mandat pour discussion et approbation par le Comité exécutif, le Conseil Syndical puis l'Assemblée générale extraordinaire, tenue le 25 mars 2010.

Le Comité de négociation est maintenant fort du mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale et se prépare pour le début officiel des négociations à la fin mai 2010.

2. LA RÉVISION DE TOUS NOS MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Nombreux sont nos membres qui souhaitent une communication accrue de la part de leur Syndicat tout en manifestant le désir de réduire les coûts de communication et l'empreinte écologique de celle-ci. Dès l'automne 2009, nous avons donc mis en œuvre des réformes à cet effet en favorisant les communications électroniques qui constituent la méthode la plus rapide, la plus efficace et la moins coûteuse. Notre journal *Le Papier*, quoique beaucoup plus coûteux à produire, devait aussi être conservé comme véhicule de communication additionnel. Votre Comité exécutif a donc opté pour la diffusion de missives d'informations électroniques mensuelles et a choisi de réserver *Le Papier* à la présentation de son rapport annuel et pour y traiter de sujets d'intérêt général.

À l'automne 2009, des embûches techniques ont ralenti la mise en œuvre de notre nouvel outil de communication mensuel, mais le 15 décembre 2009, nous avons pu offrir à nos membres le premier numéro de l'*Info-lettre* notre nouveau bulletin électronique mensuel.

Nous avons également procédé à un remaniement du site Web du Syndicat en débutant par l'acquisition d'un nom de domaine et d'une adresse indépendante. C'est ainsi que le www.sccc-uqo.ca a vu le jour à l'automne 2009. Ce changement permettra au Syndicat de conserver son autonomie dans la gestion et la maintenance de son site. Parallèlement, les premières modifications

dans l'organisation des contenus ont été appliquées afin de rendre le site plus convivial et plus efficace, et les mises à jour se font maintenant sur une base régulière. Ces actions sont les premières d'une réorganisation plus globale du site qui se poursuivra dans les mois à venir.

Dans un autre ordre d'idée, le Comité exécutif est d'avis que le temps est venu de fournir aux membres du Syndicat des rapports de mandat détaillés bien que nos Statuts et règlements n'en fassent à peu près pas mention. Nous nous faisons donc un plaisir de vous offrir ce rapport de mandat qui présente non seulement des statistiques importantes en ce qui concerne nos finances, les tâches et activités individuelles de vos mandataires et leur rémunération, mais surtout les dossiers qui ont retenu notre attention cette année.

3. LA CRÉATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉQUIPE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Avant d'aborder ce sujet, mentionnons d'abord le principe suivant. Tous les membres de notre Syndicat devraient connaître ses deux principales forces : des résultats exemplaires obtenus pendant les négociations avec l'employeur et la qualité remarquable des suivis avec les membres en ce qui a trait aux relations de travail.

Depuis les débuts du Syndicat, nos Comités de négociation ont su livrer des résultats hors du commun constitués d'ententes avec l'employeur qui satisfaisaient précisément à nos principales demandes tout en respectant son droit de gestion. À cet effet, les conventions collectives que nous avons négociées ont souvent été précurseurs au Québec. À titre d'exemples tirés de la plus récente ronde de négociations, mentionnons que nous avons été les premiers au Québec à faire force commune avec le Syndicat des professeurs. De cette alliance est née une autre première : une clause traitant des groupes de grande taille. →

Rapport du mandat de la présidence du Syndicat, année 2009-2010 (suite)

Nos relations individuelles avec les membres qui téléphonent ou écrivent au Syndicat pour obtenir des informations et des conseils constituent notre deuxième grande force. Nous assurons continuellement des suivis personnalisés avec chacun et chacune des membres qui font appel à notre aide. Nous sommes toujours *proactifs* en contactant ceux et celles qui pourraient avoir besoin de conseils et d'accompagnement procédural. Tous ces échanges individuels résultent en une grande augmentation du lien de confiance entre votre Syndicat et l'ensemble des membres.

Cette deuxième force est névralgique pour la santé de notre Syndicat et c'est pourquoi le Comité de relations de travail est maintenant formé de deux personnes. Notre vice-président aux relations de travail et à la Convention collective, Gérard Gratton, est maintenant accompagné de Luce Gilbert, notre trésorière. Ensemble, ils se penchent sur des dossiers communs et se partagent la tâche des relations avec nos membres. La maintenance de la qualité reconnue de notre service, et sa popularité justifiaient que nous y consacrons deux ressources; voilà une réalité accomplie pendant le mandat 2009-2010!

4. LA RÉVISION DE NOS STATUTS ET RÈGLEMENTS

Nous avons profité du fait que notre Syndicat se trouvait entre deux négociations pour nous pencher sur une mise à jour de nos Statuts et règlements. Force est de constater qu'en plus des corrections d'orthographe, de grammaire et de mise à jour, nous devons aussi prendre le temps d'analyser certains points importants qui pouvaient nécessiter des changements. À l'Assemblée générale du 9 novembre 2009 – reprise le 26 janvier 2010 – les membres présents nous ont proposé de tenir des élections afin d'élire les personnes qui travailleront à cette importante mise à jour. Nous tiendrons donc des élections au cours de l'année 2010 pour former le Comité de révision des statuts et règlements qui pourra alors entamer son mandat et proposer des bases de réflexion pendant

nos futures assemblées. Si le passé est garant de l'avenir, gardons à l'esprit qu'il nous aura fallu deux soirées en Conseil Syndical extraordinaire et une soirée en Assemblée générale extraordinaire pour arriver à la dernière mouture, en 2002. Avis aux « scribes » intéressés!

5. LA RÉVISION DE NOS MÉTHODES DE FONCTIONNEMENT EN ASSEMBLÉE

Au moment des assemblées réunissant les membres de toute association fondée sur des bases démocratiques, le respect du droit de parole est fondamental, et avec lui, le besoin d'assurer le déroulement des échanges verbaux dans le respect et l'harmonie. Votre Comité exécutif s'est donné le mandat de revoir nos méthodes actuelles de gestion des assemblées afin de garantir à tous nos membres des réunions harmonieuses et démocratiques. Des outils existent déjà qui nous fournissent des méthodes efficaces de gestion des assemblées : nos Statuts et règlements et le Code de procédures de la CSN. Fort de ces outils, le Comité exécutif a entrepris d'instaurer une présidence plus impartiale pendant les assemblées, ce qui assure un déroulement démocratique et respectueux de celles-ci. Nous pouvons déjà dire que l'objectif visé par ce changement est atteint, car nos réunions sont déjà plus conviviales. Voilà une bonne façon de stimuler la participation de plus en plus de membres, fondamentale pour le bien-être de notre Syndicat!

FAITS SAILLANTS DU MANDAT 2009-2010

RELATIONS INTERSYNDICALES

Cette année a vu naître une nouvelle pratique intersyndicale. Les présidences des cinq syndicats des employés de l'UQO ont convenu de tenir des réunions communes sur une base mensuelle pour partager sur le vécu et les actions de chaque groupe. Cet échange mensuel est une nouvelle source d'information stratégique qui bénéficie aux cinq instances syndicales et renforce nos

connaissances. Ceci nous a d'ailleurs permis de mettre en œuvre un projet commun important pour chaque syndicat. Un dîner pizza et conférence de presse a été organisé le 30 septembre 2009 pour dénoncer les projets de loi 38 et 44 sur la gouvernance des universités et des cégeps que nous percevons comme une réduction substantielle du pouvoir démocratique des principaux intervenants dans les universités : les gens qui y travaillent. Tous les Syndicats de l'UQO se sont inscrits contre cette réforme.

GRIEF IMPORTANT RÉGLÉ!

Au début de septembre 2009, nous avons appris que le bureau du Doyen des études proposait une importante réforme. Cette nouvelle politique avait été développée sans processus officiel de réforme de programmes et sans avoir franchi les étapes habituelles des Commission et Sous-commission des études. Elle visait à réduire la fréquence de tous les cours obligatoires à une seule offre par année et de tous les cours optionnels à une seule offre aux trois ans. Si cette réforme voyait le jour, il n'y avait dès lors plus assez de charges de cours pour les professeurs et aucune charge pour les chargées et chargés de cours. La réforme devait entrer en vigueur en janvier 2010.

Les présidents des syndicats des professeurs et des chargées et chargés de cours ont collaboré avec les vice-présidents aux relations de travail et à la Convention collective et les conseillers syndicaux afin de présenter, presque simultanément, des griefs basés sur ces réformes sans légitimité procédurale. Les rencontres et les négociations ont porté fruit. Notre employeur a retiré cette politique, et nous sommes revenus au *statu quo* grâce aux efforts de plusieurs. Bien que de nombreux chargées et chargés de cours ne le sachent pas encore, cet exercice a permis de protéger beaucoup de charges d'enseignement ainsi qu'une plus grande disponibilité de cours pour les étudiantes et les étudiants! →

Rapport du mandat de la présidence du Syndicat, année 2009-2010 (suite)

MODIFICATIONS DES EQE

Notre Convention collective comprend des clauses visant à protéger les *Exigences de qualification pour l'enseignement* (EQE) dans le cas de modifications de cours. Ainsi, la personne chargée de cours est réputée conserver ses EQE même si les cours existants sont modifiés ou si un nouveau cours est créé à partir de tranches de cours pour lesquelles elle possède déjà toutes les EQE.

Malgré ceci et sans qu'il y ait eu mauvaise volonté de la part de l'employeur, notre équipe de relations de travail a dû négocier pendant des semaines avec ce dernier pour corriger une situation problématique : de nouveaux cours en Sciences comptables, créés à partir de tranches de cours existants, se retrouvaient avec de nouvelles EQE. L'employeur refusait d'accréditer les personnes chargées de cours qui possédaient déjà les EQE des composantes du cours, prétendant que ces cours étaient tous nouveaux et que, conséquemment, aucune personne chargée de cours n'en détenait les EQE.

Près de deux mois après le début des négociations, notre équipe de relations de travail a réglé le problème : toutes les personnes chargées de cours qui possédaient les EQE des composantes se sont vu accorder les EQE pour ces nouveaux cours.

REMANIEMENT DU SECRÉTARIAT

En ce qui concerne la gestion interne du secrétariat du Syndicat, nous avons revu à la baisse le nombre de jours de travail de la personne salariée, puisque la charge de travail ne justifiait plus un poste à temps plein. La personne secrétaire travaille maintenant trois jours par semaine, et les bureaux du Syndicat sont fermés six semaines durant la période estivale. Les membres du Comité exécutif se partagent quelques-unes des tâches antérieurement réalisées par la secrétaire salariée et se relaient pour assurer un suivi permanent durant les jours où la personne secrétaire n'est pas au travail.

UN SYNDICAT CONSTRUCTIF

En tant que président du Syndicat, je puis vous affirmer que les membres de l'équipe en place au Comité exécutif, appuyée par tous les membres du Conseil syndical, font preuve de beaucoup de professionnalisme et de dynamisme dans l'accomplissement de leurs tâches, tant individuelles que communes. Cette synergie crée une atmosphère de travail agréable et constructive qui se reflète inmanquablement sur l'efficacité de votre Syndicat et les résultats qu'il obtient sur tous les plans.

Non seulement sommes-nous fiers de voir que nous servons d'appui logistique important à chacun et chacune de nos membres ayant besoin de soutien, mais aussi de constater ce que notre Syndicat apporte à la communauté. Pensons, entre autres, aux services de formation professionnelle que nous offrons aux membres et qui sont un modèle et une « perle rare » au Québec. En effet, nous offrons des cours de pédagogie à ceux et celles qui désirent parfaire leurs connaissances en ce domaine, et les personnes inscrites sont emballées de découvrir les stratégies et les idées que nous leur enseignons! Plusieurs personnes nous ont témoigné leur satisfaction après avoir suivi un premier cours et leur intérêt de suivre d'autres formations. La liste des personnes inscrites en fait d'ailleurs preuve.

CONCLUSION

Nul doute que cette année 2009-2010 a été productive et constructive.

Le mandat de confiance que je reçois sans cesse de la part de mes collègues membres de notre Syndicat est un honneur personnel. Notre action commune est celle d'un groupe réfléchi, un groupe qui échange et se consulte! Soyons fiers de notre mouvement concerté!

Syndicalement,

– **Louis-Charles Sirois**
Président du SCCC-UQO

EMPLOI DU TEMPS DE LA PRÉSIDENTE PAR GROUPES DE TÂCHES, EN 2009-2010

COMMUNICATIONS.....	10 %
ÉTUDE DE DOSSIERS, PLANIFICATION DE TÂCHES	45 %
RENCONTRES ET ÉCHANGES (45 %) :	
RENCONTRES AVEC EMPLOYÉ OU MEMBRE	5 %
RENCONTRES INTERSYNDICALES.....	10 %
RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC CE, CS OU AG	25 %
RENCONTRES AVEC LA HAUTE GESTION DE L'UQO	5 %

HEURES DE TRAVAIL ET SALAIRE

En 2009-2010, il y a eu une moyenne de trois heures de travail par jour, incluant les samedis et les dimanches. À titre de mandataire principal du Syndicat, les semaines habituelles de la présidence comportent entre 15 et 20 heures de travail par semaine. S'il y a présence au Regroupement de syndicats de chargés de cours à la FNEEQ, il s'ajoute alors environ 22 heures de travail de plus cette semaine-là. La présence à ces regroupements est partiellement rémunérée grâce au budget des délégations. Il n'y a pas de regroupements durant les mois de juin et de juillet.

En 2009-2010, le total des heures travaillées a été approximativement de 1 285 heures incluant les présences aux regroupements. Comme indiqué plus haut, le salaire annuel versé en 2009-2010 sous forme de contrats de libérations syndicales a été de 5,3 charges auxquelles se sont ajoutées 1,25 charge pour la participation au Comité de négociations en plus des journées de délégation.

Tableau des libérations syndicales pour le Comité exécutif, en 2009-2010

Libérations sous forme de charges de cours payées par l'employeur en vertu des clauses 3.10 et 3.11 de la Convention collective :

FONCTIONS / POSTE	ÉTÉ 2009	AUTOMNE 2009	HIVER 2010	TOTAL PAR POSTE
Présidence	1,84	1,83	1,63	5,3
Vice-présidence aux relations de travail et à la Convention collective	1	2	1,8	4,8
Vice-présidence à la vie syndicale et à l'information	0,5	1	1,3895	2,8895
Secrétariat exécutif	0,5	1	1,3895	2,8895
Trésorerie	0,5	1	1	2,5
TOTAL PAR SESSION	4,34	6,83	7,209	18,379

En 2009-2010, il y avait 20 charges disponibles en vertu de la Convention collective pour les libérations du Comité exécutif. Deux de ces charges avaient été prévues pour défrayer une grande partie des heures de travail consacrées aux délégations aux réunions du Regroupement université à la FNEEQ. Une charge de cours de « libération » rémunère 150 heures de service.

Comité de négociation

Votre Comité de négociation en train de peaufiner le cahier des demandes, conformément au mandat reçu en Assemblée générale.



Debout, de gauche à droite : Gérard Gratton, Daniel Langevin, Louis-Charles Sirois. Assise à l'avant : Caroline Cyr.

QUI SUIS-JE?

- Je suis votre supérieur immédiat.
- Je reconnais votre compétence (EQE).
- J'approuve votre plan de cours.
- Je vous assigne un *professeur encadreur* qui n'est pas votre patron.
- J'approuve la notation des étudiants que vous évaluez.
- J'autorise le mode de remplacement si vous devez vous absenter (responsabilités envers les étudiants et raisons administratives).
- Je suis là pour vous rencontrer si vous avez des problèmes, des projets, et pour vous féliciter pour vos bons coups.
- Je peux vous conseiller, au besoin.

RÉPONSE : Vous trouverez la réponse dans la Convention collective à la clause 1.14. En effet, la Directrice ou le Directeur de département est la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat de la personne chargée de cours. N'hésitez pas à communiquer avec elle ou lui.

Tâches et responsabilités du vice-président aux relations de travail et à la Convention collective, en 2009-2010



Gérard Gratton, v-p aux relations de travail et à la Convention collective

Le service de la Convention collective et des relations de travail est la base quotidienne de notre action syndicale dans le respect des règles négociées avec l'Université du Québec en Outaouais.

Le mandat que j'ai reçu de l'Assemblée générale est de voir à la bonne application de la Convention collective et de satisfaire aux nombreux besoins des membres qui nous téléphonent ou qui nous écrivent. Pour ce faire, je suis disponible et accessible en tout temps au bureau du Syndicat et à ma résidence. Nous sommes fiers de souligner que nous répondons habituellement aux interrogations des membres dans les 24 heures suivant un appel téléphonique ou un courriel.

Je vous présente les principales tâches effectuées par la vice-présidence à la Convention collective et aux relations de travail au cours de la dernière année :

- ✓ réunions du Comité exécutif aux deux semaines;
- ✓ réunions du Conseil syndical au moins deux par année;
- ✓ assemblées générales au moins deux par année;
- ✓ lecture des courriels et suivis;
- ✓ vérification des attributions des 10 départements chaque trimestre;
- ✓ deuxième vérification complète de chaque étape des attributions individuelles de charges de cours après le début de chaque trimestre;

- ✓ visites et appels fréquents au Décanat de la gestion académique;
- ✓ rédaction de textes d'information pour les membres;
- ✓ lecture et étude de certains dossiers;
- ✓ information au Comité exécutif sur les principaux problèmes soulevés par les membres;
- ✓ accueil des nouvelles personnes chargées de cours en septembre et en janvier;
- ✓ présence aux comités d'entrevue à l'embauche;
- ✓ préparation d'un tableau des nouvelles personnes embauchées avec date des entrevues et contrats;
- ✓ contact avec le personnel de l'Université qui assure le service à nos membres;
- ✓ présidence du Comité de relations de travail syndical;
- ✓ participation aux travaux du Comité de négociation;
- ✓ liaison avec la direction et avec une chargée de cours du Campus Saint-Jérôme;
- ✓ accompagnement des membres qui ont reçu une évaluation insatisfaisante, une suspension ou un refus d'accorder de nouvelles EQE;
- ✓ écoute des problèmes et suggestion de solutions dans le respect de nos droits dans la Convention collective;
- ✓ valorisation de l'action syndicale au moment des formations collectives auprès des membres;
- ✓ vérification des nouvelles EQE avant l'adoption par l'Université;
- ✓ communication avec le conseiller syndical, au besoin.

Cette année, les membres qui ont communiqué avec nous ont eu des interrogations sur les sujets suivants :

- ✓ mise en candidature et attribution;
- ✓ interprétation des clauses de la Convention collective;
- ✓ évaluation des enseignements;
- ✓ perfectionnement et projets d'intégration;

- ✓ EQE;
- ✓ congé de maladie et assurance salaire;
- ✓ congé de maternité;
- ✓ programme d'aide aux employés et aux employées;
- ✓ professeur encadreur et professeure encadreur;
- ✓ liberté académique;
- ✓ plan de cours;
- ✓ Régime de retraite.

Mon mandat m'amène à travailler une moyenne de 20 heures par semaine, et ce, pendant au moins 48 semaines. Ces tâches représentent environ 960 heures par année et je reçois l'équivalent de 4,8 charges pour cette période. À ce montant s'ajoutent des heures payées à 1/150^e pour ma participation à certains comités.

Comme vice-président, je siège cette année au Comité de négociation, et les quatre membres reçoivent chacun 1,25 charge de cours chaque trimestre.

Je participe aussi aux événements organisés par l'UQO afin d'assurer une visibilité de notre Syndicat dans la vie universitaire.

En plus, je vous représente aux différentes instances FNEEQ-CSN-CCSNO à Montréal ou ailleurs au Québec, et cela totalise environ 30 jours par année incluant les déplacements. Pour ces délégations, je reçois en indemnité plus ou moins l'équivalent d'une charge de cours pour environ 210 heures de représentation.

Le travail d'un officier du Syndicat des personnes chargées de cours représente un grand engagement personnel et beaucoup de gestion du temps. J'ai choisi de travailler pour l'ensemble des membres et je suis fier de me dévouer à améliorer nos conditions de travail. Je reçois beaucoup de gratification des gens que j'accompagne et je crois pouvoir continuer à jouer ce rôle encore pendant quelques années.

– Gérard Gratton
Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Tâches et responsabilités de la vice-présidente à la vie syndicale et à l'information, en 2009-2010



Ghyslaine Lévesque, v-p à la vie syndicale et à l'information

Les tâches reliées au poste de vice-présidente à la vie syndicale et à l'information de notre Syndicat, comme stipulées dans nos Statuts et règlements, sont les suivantes :

- ✓ remplacer le président ou le vice-président à la Convention collective et aux relations de travail en leur absence;
- ✓ agir à titre de porte-parole officielle du Syndicat dans les domaines de sa compétence après avoir consulté le Comité exécutif;
- ✓ assumer la responsabilité des communications, de la mobilisation et des relations avec les membres;
- ✓ assumer la responsabilité du journal *Le Papier*;
- ✓ assurer les communications et les demandes de service auprès de la CSN, de la FNEEQ et du CCSNO;
- ✓ être responsable des relations publiques et, à ce titre, représenter le Syndicat auprès des médias, de l'Université, des diverses

- instances syndicales, des autres Syndicats ou dans des circonstances officielles;
- ✓ être responsable de la formation collective;
- ✓ superviser le travail des comités qui lui seront assignés;
- ✓ assumer la responsabilité du site Web;
- ✓ coordonner le Conseil syndical.

Durant ma première année au sein du Comité exécutif du Syndicat, mon mandat a donc consisté à accomplir ces tâches et, plus en détail, les tâches suivantes qui en ont découlé :

- ✓ participation aux réunions du Comité exécutif, du Conseil syndical et de l'Assemblée générale;
- ✓ participation à quelques rencontres au CCSNO;
- ✓ participation au Comité des grands groupes;
- ✓ suivi des divers dossiers sur une base presque quotidienne par la lecture et l'analyse des courriels et les interventions qui en découlent;
- ✓ lecture et analyse de dossiers d'intérêt général ou liés spécifiquement aux fonctions;
- ✓ mise sur pied de l'*Info-Lettre*, « journal » électronique de communication aux membres et organisation de son envoi sur une base mensuelle;
- ✓ rédaction de textes (site Web, *Info-Lettre*, *Le Papier*, divers);
- ✓ recherche et adaptation de visuels pour les communications (site Web, *Info-Lettre*, *Le Papier*, divers) ;

- ✓ vérification/révision des contenus avant envoi ou publication;
- ✓ gestion du site Web du Syndicat incluant sa réorganisation progressive et des mises à jour régulières;
- ✓ conception et réalisation de documents de communication et de promotion (affiches, photos, illustrations);
- ✓ responsabilité du journal *Le Papier*;
- ✓ organisation des CS et des AG (réservation des locaux, commandes et achats de nourriture et de breuvages).

Le travail exécuté dans le cadre de mes fonctions de vice-présidente à la vie syndicale et à l'information représente environ 12 heures de travail par semaine, toutes tâches confondues, durant les 42 semaines qui vont de la mi-août à la mi-juin. Les dix semaines restantes qui concordent avec le semestre d'été exigent moins de temps, car les rencontres y sont moins fréquentes, les besoins des membres réduits et les fonctions moins sollicitées. Cette période est aussi celle des vacances annuelles. Le travail réalisé durant cette période est estimé à 4-5 heures par semaine en moyenne.

Au total, il s'agit donc approximativement de 525 heures consacrées annuellement aux tâches liées à la Vice-présidence à la vie syndicale et à l'information et la rémunération pour cette période a été de 2,8 charges de cours.

– Ghyslaine Lévesque
Vice-présidente à la vie syndicale et à l'information

www.sccc-uqo.ca

UNE NOUVELLE ADRESSE POUR NOTRE SITE INTERNET

Depuis quelques mois, notre site Internet a déménagé à une nouvelle adresse bien à lui : www.sccc-uqo.ca. Cette transition qui fut sans doute presque imperceptible pour nos membres nous permet maintenant plus d'autonomie face à la gestion du site et de ses contenus.

Ce changement fut le premier de plusieurs qui mèneront à un rafraîchissement complet du site Internet du Syndicat tant dans

l'organisation de ses contenus que dans son graphisme, afin de rendre sa consultation plus conviviale et rajeunir son apparence.

Le Comité exécutif remercie très sincèrement monsieur Marc Aubé, membre du Syndicat et ancien président, qui a conçu et programmé le site, et l'a hébergé durant plusieurs années. Cela nous a permis de conserver et de protéger ce véhicule de communication fondamental auquel monsieur Aubé continue de contribuer en nous faisant profiter régulièrement de son expertise en programmation.

Tâches et responsabilités de la trésorière du SCCC-UQO, en 2009-2010



Luce Gilbert, trésorière

Les principales tâches de la personne qui assume le rôle de trésorière de notre Syndicat consiste à :

- ✓ revoir les factures et les réclamations afin de procéder au paiement;
- ✓ préparer les chèques pour obtenir les signatures requises;
- ✓ entrer les données dans *Simple comptable* (logiciel de comptabilité);

- ✓ faire le dépôt des sommes reçues (cotisations et remboursements) et entrer l'information dans Simple comptable;
- ✓ faire la facturation, s'il y a lieu, comme des factures à l'UQO, à la COOPSCO pour frais d'envois ou à la FNEEQ pour remboursements des sommes remboursables des frais de délégation;
- ✓ faire les calculs et remplir les formulaires des *per capita* à la CSN, à la FNEEQ et à la CCSNO;
- ✓ préparer un bilan et un état des résultats pour le Comité exécutif (CE);
- ✓ préparer une mise à jour du budget des délégations pour le CE;
- ✓ faire les calculs, remplir les formulaires et préparer les chèques pour les déductions à la source (DAS) et les remises fiscales;
- ✓ préparer le budget pour l'année et le faire adopter par le CE.

À ceci s'ajoute le travail de fin d'année financière :

- ✓ fermer les livres de l'année précédente;

- ✓ préparer l'état des résultats et le bilan final de l'année précédente (au 31 décembre);
- ✓ préparer une ébauche de copie finale du budget et des états financiers;
- ✓ présenter une copie des états financiers et du budget au CE pour approbation;
- ✓ présenter le budget et les états financiers en Assemblée générale pour approbation.

Les exigences du poste de trésorière nécessitent en moyenne 9 heures de travail par semaine durant les trimestres d'automne et d'hiver et quelques heures par semaine durant le trimestre d'été. Pour l'année 2009-2010, j'estime avoir travaillé 350 heures pendant les trimestres d'automne et d'hiver et 75 heures pour le trimestre d'été. Sur une base annuelle, ceci représente donc environ 425 heures de travail pour lesquelles je reçois une rémunération équivalant à 2,5 charges de cours.

– Luce Gilbert
Trésorière

Journée nationale des chargées et chargés de cours : pizza gratuite et remise de deux bourses d'étude de 500\$

Le 23 novembre dernier, votre Syndicat organisait une activité spéciale dans le cadre de la Journée nationale des chargées et chargés de cours, en offrant, comme à son habitude, le dîner pizza gratuit aux étudiantes et aux étudiants de l'UQO et en attribuant deux bourses de 500\$ à deux étudiantes au baccalauréat. L'événement fut un succès et aura permis à nos étudiantes et étudiants de mieux comprendre et reconnaître notre contribution dans leur cheminement universitaire.

BOURSES D'ÉTUDES DU SCCC-UQO

L'attribution des deux bourses offertes par notre syndicat a eu lieu le lundi 23 novembre à 12 h 30 au pavillon Taché. Les chèques leur ont été remis par le Président du Syndicat en compagnie des membres du Comité exécutif du SCCC-UQO.



Les deux boursières 2009, Denise Pangop et Andrea Rolph, en compagnie des membres du Comité exécutif du SCCC-UQO, Luce Gilbert, Gérard Gratton, Louis-Charles Sirois et Réjean Durocher.

Tâches et responsabilités du secrétaire exécutif, en 2009-2010



Réjean Durocher, secrétaire exécutif

Les principales tâches de la personne qui assume le rôle de secrétaire exécutif de notre Syndicat consiste à :

- ✓ gérer les dossiers et les archives du Syndicat;
- ✓ gérer le bureau ainsi que la personne salariée qui y travaille;
- ✓ gérer le courrier et la correspondance;
- ✓ préparer et envoyer les avis de convocation, l'ordre du jour et les documents requis pour les réunions du Comité exécutif (CE), du Conseil syndical (CS) et de l'Assemblée générale (AG);
- ✓ rédiger les procès-verbaux des réunions;
- ✓ agir comme secrétaire pendant les différentes réunions;
- ✓ recevoir les rapports des personnes déléguées à la fin des trimestres d'automne et d'hiver.

Pour la réalisation de ce mandat, voici les différentes tâches effectuées durant l'année syndicale 2009-2010 :

- ✓ gérer les dossiers et les archives du Syndicat;
- ✓ préparer les documents pour les réunions du CE, du CS et de l'AG;
- ✓ participer aux réunions du CE, du CS et de l'AG et en faire les comptes-rendus;
- ✓ voir à l'impression des différents documents pour les rencontres;
- ✓ préparer les envois postaux;
- ✓ assister la secrétaire salariée dans ses fonctions;
- ✓ lecture des courriels et réponses sur une base quotidienne;
- ✓ lecture et étude des dossiers;
- ✓ remplacer au besoin la présidence ou la vice-présidence à des rencontres syndicales.

Les exigences du poste de secrétaire exécutif nécessitent environ 12 heures de travail par semaine durant les trimestres d'automne et d'hiver et quelques heures par semaine durant le trimestre d'été. Pour l'année 2009-2010, j'estime que 400 heures furent consacrées aux trimestres d'automne et d'hiver auxquelles s'ajoutent 70 heures pour le trimestre d'été. Sur une base annuelle, ceci représente donc entre 500 à 525 heures de travail pour lesquelles je reçois une rémunération équivalant à 2,8 charges de cours.

– Réjean Durocher
Secrétaire exécutif

Perfectionnement : volet formation collective

Au cours des trimestres d'automne et d'hiver derniers, les formations collectives, toujours aussi populaires, ont encore permis aux nouvelles personnes chargées de cours :

- de réfléchir aux gestes pédagogiques qu'ils sont ou seront appelés à poser;
- de s'initier à différentes stratégies d'enseignement;
- d'élaborer différents types d'épreuves évaluatives;
- de construire des échelles d'appréciation et/ou des clés de correction pour les accompagner;
- de découvrir les principes de base d'une saine gestion de classe;
- d'exploiter les éléments de leur personnalité qui sont des atouts ou des habiletés personnelles les prédisposant à l'enseignement.

Au-delà de tous ces petits trésors, c'est la possibilité d'échanger avec les animateurs et les autres personnes chargées de cours qui incitent les participants à être assidus et à partager trucs, moyens, documents et autres.

Selon les évaluations des participants, ces formations demeurent une source inestimable de structure et d'assurance pour les nouvelles recrues.

– Nicole Durocher
Coordonnatrice à la formation collective

Édition 2010 de la Journée pour la valorisation de l'enseignement de l'UQO

Prenez de l'assurance pédagogique le mercredi 28 avril

Journée pour la valorisation de l'enseignement 2010

UQO

NUMÉRO D'ASSURANCE ENSEIGNEMENT

JVE 28 04 2010

OBJECTIF DE L'ÉVÉNEMENT

VALORISATION PÉDAGOGIQUE

04 ÉDITION

Corps professoral et personnes chargées de cours :
Inscrivez-vous dès maintenant !
Décanat de la gestion académique :
marie.hamelin@uqo.ca
ou au poste 3930
chantal.villeneuve@uqo.ca
ou au poste 3937

Ne manquez pas la
Journée pour la valorisation de l'enseignement 2010
le 28 avril prochain!

Une visite au Campus Saint-Jérôme



Les employés du Campus Gatineau ont été invités à aller visiter le Campus Saint-Jérôme, ce nouvel édifice qui a été officiellement inauguré en janvier 2010. Les 4 et 5 mars dernier, ceux et celles qui le désiraient pouvaient monter à bord d'un autobus nolisé pour se rendre à Saint-Jérôme.

Plusieurs personnes ont profité de l'occasion pour aller rencontrer les employés du Campus Saint-Jérôme avec qui elles parlent souvent et parfois quotidiennement.

Les employés de Saint-Jérôme ont chaleureusement accueilli leurs visiteurs en chantant. Ils avaient aussi ajouté une note

d'humour à cet accueil en se « déguisant » en employés de la construction. En effet, ils ont expliqué à leurs confrères et consœurs de Gatineau qu'ils avaient dû accomplir différentes tâches dans leurs anciens locaux au cours des dernières années comme débloquer les toilettes ou sortir les poubelles...

Pendant la visite, tous ont pu remarquer la qualité de la luminosité dans ce nouvel édifice (édifice certifié LEED où l'environnement est un élément très important).

Tous les visiteurs ont pu voir les différents locaux et constater que l'atmosphère y était très agréable. Les personnes chargées de cours ont maintenant quatre locaux à leur disposition.

Il n'y a qu'une ombre au tableau : le stationnement. En effet, celui-ci est un peu éloigné de l'édifice, et quelques incidents y ont été rapportés. Mais, somme toute, les employés du Campus Saint-Jérôme sont très heureux de travailler enfin dans ces nouveaux locaux.

Quelques conseils concernant les EQE

Article 7 de notre convention – Vous pouvez demander des EQE en tout temps.

Voici quelques conseils pour vos demandes d'exigences de qualification pour l'enseignement (EQE).

Tout d'abord, allez sur le site de l'UQO en cliquant sur *Symbiose* → *Programmes d'études* → *Description de cours* et choisissez votre département. Ensuite, cliquez sur les sigles des cours actifs qui vous concernent et au bas de chaque description de cours, vous pouvez identifier les exigences requises pour l'enseignement de ce cours.

Pour demander les EQE, vous devez répondre exactement à ce qui est exigé c'est-à-dire l'expérience, les qualifications ou une lettre de votre employeur, s'il y a lieu. Vous trouverez le formulaire sur le site de l'UQO au Décanat de la gestion académique.

Le Département a **10 jours ouvrables** (7.09) pour répondre à votre demande en précisant l'acceptation ou les raisons du refus.

À la suite du refus, vous pouvez demander une révision (7.11) de la décision **dans les 20 jours ouvrables** qui suivent l'envoi à la personne chargée de cours.

À cet effet, nous vous conseillons de téléphoner ou d'envoyer un courriel au Syndicat pour que nous puissions analyser les raisons du refus et vous représenter au comité de révision, s'il y a lieu.

Il est aussi important de vérifier s'il s'agit d'une nouvelle EQE et si la modification du cours est substantielle. La nouvelle EQE pourrait aussi rassembler des parties de cours pour lesquelles vous avez déjà les EQE.

Nous vous recommandons de vous bâtir une banque d'EQE même si vous ne désirez pas enseigner ce ou ces cours dans les prochains trimestres. Plus tard, vous aurez donc le loisir de choisir les cours selon votre disponibilité.

Si vous ne possédez pas les EQE pour un cours et que l'Université vous propose une charge pour ce cours, elle reconnaît par le fait même votre compétence pour enseigner ce cours. Les EQE de ce cours s'ajoutent alors à votre dossier.

Un Syndicat à votre service.

– **Gérard Gratton**
Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Une vision rétrograde du rôle social des universités

Nous sommes fort heureux que des lucides aient finalement compris, après des années et des années de cris d'alarme des mouvements syndicaux et étudiants, le problème majeur de sous-financement de l'enseignement supérieur au Québec.

Mais quand un manque important de ressources est constaté dans un poste budgétaire, la manière avec laquelle on envisage de régler le problème est tout aussi importante que la volonté politique de le faire. Or, la voie proposée à ce titre par le groupe de Lucien Bouchard ne constitue ni plus ni moins qu'une négation du rôle social que doit jouer l'enseignement supérieur.

Sur le mode de financement des universités et sur les effets sociaux qu'on peut en attendre, les sociétés modernes disposent de points de comparaisons utiles. Le dispositif américain d'éducation supérieure, qu'évoquent comme modèle nos lucides de droite et qui est entièrement fondé sur les idées qu'ils avancent, se révèle non seulement incapable d'améliorer la mobilité sociale, mais il cristallise au contraire les différences socio-économiques. La concurrence folle entre les établissements a généré des dérives tout à fait inacceptables, à telle enseigne que certains États subventionnent davantage, sous prétexte de qualité, les universités ayant les droits de scolarité les plus élevés!

Ce qu'on nous propose ici d'imiter, c'est un système qui génère une ségrégation importante et qui s'est révélé totalement incapable de développer une véritable culture d'accessibilité universelle. Les quelques bourses au mérite, distribuées pour se donner bonne conscience, ne changent rien au résultat global d'une éducation supérieure qui s'inscrit, chez nos voisins du Sud, dans une société profondément inégalitaire. Le texte du pacte proposé par les lucides évite d'ailleurs soigneusement de mentionner que d'autres sociétés, les pays nordiques, par exemple, ont fait des choix fort différents, avec des résultats extraordinaires.

Nous sommes d'avis que le phénomène de la massification de l'enseignement supérieur

n'est pas seulement une affaire d'innovation et de prospérité économique. Les exigences à la hausse du marché du travail place d'entrée de jeu le débat sur le terrain de l'accessibilité.

Qu'on le veuille ou non, les décisions que prend une société à l'égard du développement et de l'éducation s'inscrivent dans des tendances mondiales qu'elles concourent à infléchir ou à renforcer. On peut choisir de regarder les choses par la lorgnette d'une concurrence exacerbée qui est en passe de saccager la mission sociale des universités dans la société ou placer les choses d'emblée sur le plan de la cohésion sociale. Prendre le parti du recul de l'éducation vue comme droit est, dans ce contexte, une position politique dangereuse et irresponsable.

Prenons à seul titre d'exemple l'idée d'une hausse différenciée des droits de scolarité, qui illustre bien le caractère pernicieux du raisonnement tenu par nos prétendus lucides. Une telle avenue ferait grimper de manière vertigineuse les frais encourus par les étudiantes et les étudiants de médecine, entre autres. On invoque à l'égard de cette mesure qu'elle ne ferait pas baisser la fréquentation universitaire. Mais on se bouscule justement aux portes de l'université pour entrer en médecine! On peut bien tripler les droits de scolarité, il y aura encore du monde!

Mais ce ne seront plus les mêmes personnes. Tout est là.

À l'appui de la thèse des lucides, il y a le raisonnement qu'il faut faire payer celles et ceux qui profiteront plus tard de meilleurs salaires. L'argument est en apparence fort pertinent, mais il est aussi fallacieux : la question n'est pas de savoir si les mieux nantis doivent payer davantage, elle est de savoir comment. Certains prétendent que des droits de scolarité bas profitent aux mieux nantis. C'est faux : ces derniers devraient, par le biais de la fiscalité, avoir déjà contribué davantage au financement public des universités.

Pour hausser les revenus de l'État et améliorer sa capacité de soutenir l'ensemble des services publics, il y a deux avenues principales : celle de la taxation, dont les droits

de scolarité font partie et qui est régressive dans tous les cas, et celle d'une fiscalité plus progressive, mieux répartie entre les individus et les entreprises, et assortie de règles strictes empêchant l'évasion et l'évitement fiscaux. Le vrai débat est là. Les positions idéologiques à ce sujet des Montmarquette et compagnie ne surprendront personne.

– **Jean Trudelle, président**
Fédération nationale des enseignantes
et des enseignants du Québec
(FNEEQ-CSN)



COCAL

La COCAL (*Coalition of Contingent Academic Labour*) est une organisation informelle d'enseignants universitaires et postsecondaires d'Amérique du Nord, née aux États-Unis en 1998. La COCAL donne lieu à des réunions tous les deux ans. Au Québec, COCAL est représentée par la FNEEQ.

Les participants sont presque tous des membres syndiqués et non syndiqués quand ils proviennent d'endroits où la syndicalisation est interdite et qui enseignent dans les universités publiques ou privées et dans les collèges techniques ou communautaires au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Le Mexique s'est associé au mouvement en 2002 pendant le cinquième congrès qui a eu lieu à Montréal.

Cette année, la COCAL aura lieu à l'Université Laval à Québec, du 13 au 15 août 2010.

Étant donné que cet événement est considéré comme un congrès, vous pouvez y participer dans le cadre du programme de perfectionnement en présentant au préalable une demande au Décanat de la gestion académique. Si votre demande est acceptée, une somme maximale de 1 500 \$ pourrait vous être attribuée pour compenser vos dépenses encourues.

L'INFO-LETTRE : UN MOYEN DE COMMUNICATION EFFICACE, UNE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE POSITIVE

Depuis décembre dernier, votre Syndicat publie une info-lettre mensuelle électronique qui vous informe des dernières nouvelles syndicales. Elle est envoyée par courriel à votre adresse « uqo.ca ».

Afin de satisfaire à la demande de nos membres de réduire notre consommation de papier dans un souci de préservation des ressources et de réduire les aspects négatifs de notre empreinte écologique, nous avons opté pour cette formule qui présente de multiples avantages. D'abord, l'Info-Lettre est plus rapidement et plus efficacement préparée, puisqu'il n'y a pas de délai d'impression. Ensuite, les mises à jour peuvent être faites jusqu'à la dernière minute, car l'envoi électronique ne nécessite aucun délai. Finalement, elle rejoint instantanément tous les membres dont les comptes de messagerie sont en état de recevoir des messages.

Sur ce dernier point, si vous ne voulez rien manquer des renseignements que vous fait parvenir par courriel votre Syndicat, nous vous invitons à vider régulièrement votre boîte courriel des missives périmées ou inutiles, afin que celle-ci ne soit pas saturée, vous empêchant ainsi de recevoir vos messages.

L'Info-Lettre est publiée entre le 15 et le 20 de chaque mois.

Bonne lecture!

PROJETS D'INTÉGRATION

Vous avez jusqu'au mardi 15 juin 2010 pour déposer votre proposition de projet d'intégration pour l'année 2010-2011.

Sur le site Web du Syndicat, au www.sccc-uqo.ca, dans la section *Intégration* → *Projets d'intégration*, vous trouverez un document sous format PDF qui présente le rapport du Comité d'intégration 2006-2007. Ce document présente quelques exemples de projets qui furent présentés cette année-là avec les sommes correspondantes. Peut-être pourra-t-il vous inspirer pour concevoir, préparer et présenter votre propre projet d'intégration.

La somme qui sera allouée cette année pour l'ensemble des projets retenus est de 95 000 \$.

N'OUBLIEZ PAS VOTRE 50 \$ PAR COURS POUR VOS ACHATS DE FOURNITURES ET DE MATÉRIEL

Vous avez jusqu'au **30 avril 2010** inclusivement pour utiliser les montants de **50 \$ par cours enseigné** qui vous sont accordés pour l'achat de matériel et de fournitures (*article 23 de la Convention collective*). Passé cette date, vous n'aurez plus accès à cet argent.

Les montants sont cumulatifs, de juin à mai de l'année suivante. Vous bénéficiez donc d'une somme de 50 \$ fois le nombre de cours que vous aurez enseignés du 1^{er} juin 2009 au 30 avril 2010.

Les sommes doivent obligatoirement être utilisées à la COOPSCO. Sachez que vous pouvez y commander un article ou un livre que vous ne trouveriez pas sur place. Ceci élargit considérablement les publications et l'éventail de matériel auxquels vous pouvez avoir accès.

La COOPSCO a trois magasins à votre service dans les établissements de l'UQO, localisés aux pavillons Brault et Taché, à Gatineau, et dans l'édifice de l'UQO, à Saint-Jérôme. Voici les jours et heures d'ouverture de chacun d'eux.

- **Pavillon Taché** : du lundi au jeudi, de 8 h à 17 h, et le vendredi, de 8 h à 16 h.
- **Pavillon Brault** : du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h, et le vendredi, de 8 h à 15 h.
- **Édifice de l'UQO à Saint-Jérôme** (le C – Librairie): du lundi au jeudi, de 8 h à 17 h, le vendredi, de 8 h à 16 h, et le samedi, de 10 h à 16 h.

SOLIDARITÉ SYNDICALE

En signe de solidarité envers les 253 employés syndiqués du *Journal de Montréal*, en lock-out depuis plus d'un an, la CSN demande à ses syndicats affiliés de sensibiliser leurs membres à la situation de ces travailleurs de l'information.

Nous demandons donc à l'ensemble de nos membres d'**appuyer les syndiqués en lock-out en faisant en sorte que le Journal de Montréal soit exclu de chez eux et de leur milieu de travail**. Sachez que la seule lecture du journal augmente son lectorat et donne des munitions à Québecor dans sa lutte contre les travailleurs. **Il faut donc cesser de le lire!**

Lisez plutôt *RueFrontenac.com*, le site d'information des travailleurs lock-outés du Journal de Montréal.

Politique éditoriale

Le Papier est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès d'autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lecteurs et des lectrices qui désirent exprimer leur opinion ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteures et des auteurs et ne reflète pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditrice. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditrice. La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans *Le Papier*. L'éditrice se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

Graphisme et mise en page : Ghyslaine Lévesque
Correction d'épreuve : Marie-Josée Bourget

Impression : Imprimerie Du Grèges
Tirage de 700 exemplaires



Syndicat des chargées
et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
Bureau A-0113 du pavillon Alexandre-Taché

283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau (Québec) J9A 1L8

Adresse postale : Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7

Téléphone : 819 773-1692 – N° sans frais : 1 800 567-1283, poste 1692

Télécopieur : 819 773-1690

Courriel : sccc-uqo@uqo.ca

Site web : www.sccc-uqo.ca